

Déclaration d'une intoxication avérée ou suspectée au monoxyde de carbone (CO)

à transmettre sans délai à l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes
par mail : ars69-alerte@ars.sante.fr
par fax : 04 72 34 41 27

Doit être signalée toute intoxication par le monoxyde de carbone survenue de manière accidentelle dans l'habitat, dans un établissement recevant du public (ERP), sur le lieu de travail, ou dans un véhicule en mouvement ;

Les intoxications par le monoxyde de carbone survenues lors d'un incendie ne sont pas à signaler.

Identification du déclarant (ou tampon)

Nom et Prénom :
Etablissement :
Service :
Tél : Fax :

Date et heure de survenue de l'intoxication : le à h mn

Nombre de personnes exposées : dont transférées aux urgences de :

Nom et prénom des victimes de l'intoxication - Mesures de CO et dosage sanguin

Nom et prénom des personnes concernées	% d'HbCO	Taux de CO - air expiré (en ppm)	Fumeur O/N

Lieu présumé de l'intoxication

Adresse :
Code postal : Commune :
☐ Habitat ☐ Etablissement recevant du public ☐ Milieu professionnel ☐ Inconnu ☐ Autres
Précisions sur le lieu de survenue :

Victime(s) ou proche(s) - famille ou amis - à contacter pour la réalisation de l'enquête environnementale

Nom(1) : Tel fixe/portable :
Nom(2) : Tel fixe/portable :

Source probable de l'intoxication

☐ Appareil / installation de chauffage fixe (chaudière, poêle ...) ☐ Appareil de cuisson (cuisinière, braséro, barbecue...)
☐ Chauffage d'appoint (à gaz radiant, à pétrole ...) ☐ Moteur Thermique (tronçonneuse, voiture...)
☐ Inconnu ☐ Autres

Précision sur la source probable de l'intoxication :

Mesures de CO dans l'atmosphère : ☐ oui ☐ non Lieu : Valeur (ppm) :

Fait le à par